

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 22 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 16 octobre 2024

Présents : Mmes BAILLEUL, CHAUSSADE, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER, TOULOU

Mrs BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT, SANZ

Absents : Madame SEGUIN et Messieurs ARAUJO, CATALAA, LEVEL

Excusé : Mr GRAGNON, qui a donné procuration à Mr CACHELOU

Secrétaire : Mr BARRAQUE Gilbert

DÉLIBÉRATION N° 45 :**Modification tableau des emplois**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (33 heures hebdomadaires) a été créé par délibération en date du 5 décembre 2014. Par délibération en date du 22 juin 2018, le temps de travail de cet emploi a été ramené à 32 heures hebdomadaires annualisées.

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le Maire propose au Conseil Municipal de compléter les délibérations en date du 5 décembre 2014 et en date du 22 juin 2018 en associant à l'emploi différents grades du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Le tableau des emplois serait modifié comme suit :

Emploi	Grades associés	Catégorie	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement du recrutement si recrutement en qualité de contractuel
Agent polyvalent	- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe - Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint technique	C	1	32 h	Article L.332-8 3° du Code général de la fonction publique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ADOPTE

l'ensemble des propositions du Maire

PRÉCISE

que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,
Alain SANZ

